

[Text]

did. It was called the Yukon Minerals Advisory Committee, and it had representation from the Council for Yukon Indians, the Yukon Conservation Society, the Government of Yukon, and our department. It was chaired by an independent chairman, Bill Dunbar, who is the president of Northwestel, and it had independent staff.

• 1000

Our task was to listen very closely to what the industry and others had to say about the proposed amendments. That process went on from about September or October through to May. Based on that round of consultations, some adjustments were made to the legislation. Those adjustments were sent out to people for their review and comment. We asked if people had any further submissions to make. We didn't get any.

It was proposed that the minister would introduce the bill. He wrote to people who had an interest in this issue, clearly outlining what the proposed amendments were, and again invited comments. We made direct contact with a number of the stakeholders, including the Dene Nation. At that time we got no indication that there were outstanding concerns. When the bill was tabled within Parliament, we sent copies of the bill to all stakeholders. They had that copy as of December 12, 1991, so between that time and now there has been at least a four-month period in which people could consider how they viewed the proposals.

I am the first to admit that consultation varies depending upon who is looking at the consultative process. From our point of view it has been full and complete. From the point of view of those who were consulted, perhaps not. It is consultation, not consensus. We didn't accept everything that was put forward to us. For example, we do not account for aboriginal and treaty rights within the legislation. We did not choose to delay the legislation until claims were settled, as was proposed. We don't believe the pre-implementation of claims in the legislation was a wise thing to do, given the ongoing process and the complexity of the claims negotiations, so we declined to expand roles of guarantees to native peoples that are contemplated in the claims.

The Klondike Placer Mining Association raised serious concerns about perhaps having to pay compensation to aboriginal people affected by water use. We didn't accept their suggestion that they be exempted from compensation. The corporations—the mineral industry specifically—raised concerns about the penalty levels and the fine regimes. We listened to those concerns and certainly made a major effort to clarify the legislation, but we kept our fine levels at levels competitive with provincial organizations and agencies.

[Translation]

plus détaillé. C'est ce que nous avons fait en créant le Yukon Minerals Advisory Committee, où sont représentés le Conseil des Indiens du Yukon, la Yukon Conservation Society, le gouvernement du Yukon et notre ministère. Le personnel de ce comité et son président, Bill Dunbar, président de Northwestel, sont indépendants.

Notre tâche était d'écouter très attentivement ce que les représentants de l'industrie et d'autres groupes intéressés avaient à dire au sujet des modifications proposées. Le processus a duré de septembre ou octobre jusqu'au mois de mai. À la suite de ces consultations, nous avons apporté certaines modifications au projet de loi. Nous avons envoyé ces modifications aux intéressés pour qu'ils puissent les étudier et nous faire part de leurs observations. Nous avons demandé s'ils avaient d'autres commentaires à faire. Nous n'en avons pas reçu.

Il a été proposé que le ministre dépose le projet de loi. Et il a écrit aux personnes intéressées, leur expliquant clairement les propositions de modifications et a encore une fois sollicité leur avis. Nous avons communiqué directement avec un certain nombre d'intéressés, y compris la nation dénée. À ce moment-là, on ne nous a fait part d'aucune préoccupation qui n'avait pas été prise en compte. Lorsque le projet de loi a été déposé au Parlement, nous en avons envoyé des exemplaires à tous les intéressés. Ils les ont reçus le 12 décembre 1991 et ont donc eu déjà au moins quatre mois pour examiner les propositions.

Je suis le premier à reconnaître que les avis au sujet du processus de consultation varient selon les points de vue. Pour notre part, nous estimons que la consultation a été exhaustive. Ce n'est peut-être pas l'avis des personnes qui ont été consultées. Il s'agissait pour nous de consulter, et non pas d'atteindre un consensus. Nous n'avons pas retenu tout ce que nous avons entendu. Par exemple, les droits ancestraux et issus de traités ne sont pas reflétés dans le projet de loi. Nous avons choisi de ne pas retarder le dépôt du projet de loi jusqu'à ce que les revendications soient réglées, comme certains nous l'avaient proposé. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sage d'inclure dans le projet de loi des droits qui pourraient être reconnus dans des ententes territoriales, parce que le processus de négociation est complexe et qu'il n'est pas terminé. Nous avons donc refusé d'élargir les garanties qui pourraient être données aux peuples autochtones dans ces ententes territoriales.

La Klondike Placer Mining Association a dit craindre sérieusement d'avoir à verser des indemnités aux peuples autochtones auxquels son utilisation des eaux pourrait nuire. Nous n'avons pas accepté de l'exempter de cette obligation. Les entreprises—surtout celles de l'industrie minière—ont exprimé des préoccupations quant à la sévérité des peines et des amendes. Nous les avons écoutées et nous avons fait de grands efforts pour préciser ces dispositions, mais nous avons maintenu les amendes à des niveaux comparables aux amendes imposées par des organismes provinciaux.